

“Au contraire, voilà ce que dit le décret *Quam singulari*: “Dès qu’un enfant commence à raisonner — *Ex quo incipit raciocinari* — commence aussi pour lui l’obligation de communier. Il suffit donc d’un usage de la raison qui *commence*, c’est-à-dire qui soit non seulement de date récente, mais qui soit faible et imparfait, comme l’explique le Décret dans ses préliminaires: Ce qui est requis, dit-il, pour cette obligation de communier, ce n’est pas le plein usage de la raison, c’est un usage commençant, un certain usage: *neque plenus rationis usus (requiritur), quum sufficiat usus quidam incipiens, hoc est aliqualis usus rationis.*” Qu’y a-t-il de plus clair et de plus net? Et, ajoute le Décret, ce commencement de l’usage de la raison, faible et imparfait, arriverait-il avant l’âge de sept ans — *sive etiam infra* — par exemple à 6, 5, 4, 3 ans, l’enfant serait dès cet âge-là obligé de communier.

“Il n’y a donc pas de doute désormais, en vertu du Décret *Quam singulari*, ce n’est plus le plein et parfait usage de la raison qui est requis pour cette obligation de la communion: un faible et léger commencement suffit. Et si quelqu’un voulait exiger, pour admettre un enfant à la première Communion le plein et parfait usage de la raison, il pourrait observer le concile de Latran, mais il transgresserait le décret *Quam singulari* qui désormais fait loi en la matière.

“Or, qu’on veuille bien le remarquer, car la chose est importante, — le Décret, *en avançant ainsi l’âge de l’obligation de la Communion pour les enfants, réalise un progrès précieux*: c’est une heureuse et bienfaisante évolution de la discipline et, par suite, du dogme catholique sur la sainte Communion, selon l’axiome: *Lex precandi, lex credendi.*

“Pourquoi et comment?”

“C’est que le décret *Quam singulari* est, par là, plus conforme que le concile de Latran à la loi divine, à la nature de l’*Eu-charistie* et au besoin de l’âme des enfants.”

*
* *

Comme il est facile de le voir par cette citation, l’article peut se ramener à deux affirmations principales: